



**PRÉFET  
DE L'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Eure-  
et-Loir**  
LE DÉPARTEMENT

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Chartres, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

### **Mesures d'urgence prises dans le cadre de la protection de l'Enfance en Eure-et-Loir**

Les services du département ont été informés qu'une société privée qui accueillerait des enfants placés au titre de l'aide sociale à l'enfance issus d'autres départements se serait implantée sans autorisation en Eure-et-Loir.

Sur la base de cette information, le Conseil départemental a engagé les premières investigations. Le recueil de nouveaux éléments a amené le Conseil départemental et les services de l'État à diligenter immédiatement une mission d'inspection coordonnée avec l'appui du parquet à l'encontre de cette société le 30 novembre. Cette inspection a révélé la présence de mineurs placés par d'autres départements au sein de cette structure.

Les graves manquements constatés ont conduit à :

- La prise d'un arrêté de fermeture immédiate de la structure par le Conseil départemental ;
- Des mesures de protection sans délai mises en œuvre par l'État et le département d'Eure-et-Loir pour les jeunes ;

Françoise SOULIMAN, préfet d'Eure-et-Loir et Christophe LE DORVEN, président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, soucieux de la sécurité et de la qualité de prise en charge des mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance, dénoncent avec force cette exploitation de la vulnérabilité d'enfants.

Un signalement auprès de la justice a été réalisé afin qu'une réponse pénale appropriée soit apportée.

Contact presse:

Préfecture d'Eure-et-Loir

Cabinet – Bureau de la communication interministérielle  
et de la représentation de l'Etat

Tél : 02 37 27 70 11

Mél : [pref-communication@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-communication@eure-et-loir.gouv.fr)

Place de la république  
28000 Chartres